

Schuman Paper

n°852

26 octobre 2026

André GATTOLIN

Guerre asymétrique des savoirs : l'Europe au cœur de la menace (partie 1)

Face à la compétition sans merci que se livrent les États-Unis et la Chine et aux ambitions exacerbées de certaines puissances régionales, l'Europe peine encore à s'affirmer comme un acteur géopolitique de premier rang. Menacée militairement à ses confins, elle l'est également en son cœur par des offensives hybrides répétées qui attentent à sa stabilité et à sa souveraineté.

Les Européens ont heureusement commencé à réagir et prennent à présent à bras le corps les ingérences numériques, informationnelles, électorales ou économiques qui s'abattent sur eux. Ils demeurent en revanche moins attentifs aux opérations malignes qui ciblent le monde de la recherche et des universités sur leur continent. Ces ingérences sont, il est vrai, assez délicates à détecter et à contrer en raison de leur caractère protéiforme. Elles peuvent aussi bien concerner le vol d'un savoir scientifique sensible que l'introduction délibérée d'un biais dans l'enseignement d'une discipline. Leurs incidences sont rarement immédiates et doivent donc s'apprécier dans la durée.

La compétition scientifique entre nations n'est pas nouvelle, mais elle s'est longtemps opérée dans un cadre pacifié, respectueux des règles traditionnelles de la concurrence et de la coopération internationale. La multiplication récente des pratiques prédatrices et des manipulations cognitives marque un changement de paradigme qui doit nous alerter. D'autant qu'à l'évidence, l'Europe^[1] semble devenue la principale cible des ingérences qui frappent l'univers des savoirs^[2].

Par ailleurs, il est indéniable que d'importantes inégalités subsistent entre pays européens en matière d'enseignement supérieur et

de recherche (ESR). Quelles conséquences ces inégalités ont-elles sur la perpétration d'ingérences ? L'Europe est-elle pour ses assaillants une cible globale ou une collection fragmentée de cibles individuées ?

1 – DES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES PROTÉIFORMES ET AUX CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES

1-1. Une définition qui prête encore à discussion

Le terme « ingérence étrangère » ne fait l'objet d'un usage courant que depuis quelques années. Les tentatives de définition formelle sont encore rares, variables d'un pays à un autre et sujettes à des différences en fonction du champ spécifique dans lequel elles se déploient. La gradation des procédés utilisés est généralement appréciée en fonction de leur degré de gravité et de leur possible caractère répréhensible.

Un consensus existe pour admettre leur caractère manipulateur ou coercitif, ainsi que leur furtivité parfois très prononcée. Le fait que ce type d'opérations émanent d'acteurs étrangers, mais que ceux-ci procèdent très souvent grâce à l'entremise – volontaire ou non – d'acteurs locaux, constitue un invariant de toutes les définitions en usage.

^[1] Par le terme générique d'Europe, nous entendons ici l'ensemble des États membres ou en instance d'adhésion à l'Union européenne, ainsi que les nations du continent qui leur sont associés dans le cadre de divers programmes de recherche et de mobilité académique.

^[2] La caractérisation des vulnérabilités propres aux pays européens sera au centre de la seconde partie du présent article.

L'énumération des champs où se déploient les ingérences étrangères demeure en revanche trop souvent incomplète. Ainsi, la définition actuellement donnée par les services de l'Union européenne insiste sur « *les manipulations visant à influencer et déstabiliser l'opinion et à interférer dans les processus de décisions politiques* », tandis que d'autres l'élargissent en y adjoignant la captation d'informations sensibles au détriment des intérêts fondamentaux de la Nation.

En l'état, aucune définition officielle ne couvre avec précision l'ensemble de ces opérations étrangères malveillantes, que ce soit en termes de modes d'action, de cibles visées ou de finalités recherchées. Il faut reconnaître que la tâche est complexe et qu'elle n'est guère facilitée par le peu de transparence dont font preuve les services en charge de la contre-ingérence ainsi que les victimes qui redoutent de se voir reprocher leur manque de vigilance. S'ajoute à cela le développement très rapide des nouvelles technologies qui pèse fortement sur l'évolution des procédés d'ingérence mis en œuvre. Qui, actuellement, est en mesure d'évaluer l'impact précis qu'auront demain dans ce domaine les avancées phénoménales de l'intelligence artificielle ?

1-2. Les spécificités propres aux ingérences étrangères perpétrées dans le monde des savoirs

Au-delà des caractéristiques communes à toutes les ingérences étrangères, chaque type d'ingérence sectorielle tend à se singulariser des autres par ses propres particularités. Quatre d'entre elles se rapportent au monde de la recherche et de l'enseignement supérieur.

a) Une cible étroite et régie par des règles spécifiques

Le monde académique constitue un univers relativement étroit et élitiste. Le recrutement en son sein est très sélectif. Sa légitimité et son autorité se fondent sur sa maîtrise du savoir et non du pouvoir. Il jouit également de libertés propres (les libertés

académiques) et d'une large autonomie fonctionnelle qui le protègent des ingérences du pouvoir politique, à l'égard duquel il cultive une méfiance endémique.

b) L'importance du facteur humain

Au sein de cet univers relativement fermé, les échanges interpersonnels sont privilégiés et la confiance entre acteurs est déterminante dans les mécanismes de partage de savoirs. Le recours aux moyens de communication électronique s'est certes fortement accru ces dernières décennies mais il s'opère suivant des protocoles de sécurité dont la robustesse est assez éprouvée. En matière d'ingérences comme de contre-ingérences, le renseignement d'origine humaine est déterminant. L'infiltration au sein de cet univers suppose l'activation d'importants relais humains pour parvenir à ses fins.

c) Des mécanismes inscrits dans la durée

Les ingérences étrangères dans l'ESR se caractérisent à tous les niveaux par une temporalité plus longue que celles conduites dans d'autres domaines. Complexes à mettre en œuvre, elles nécessitent une forte planification, la mobilisation d'importants moyens ainsi que patience, habileté et discrétion de la part de leurs auteurs. Les bénéfices effectifs tirés d'une opération de ce type ne peuvent s'évaluer que dans la durée. Par nature, les savoirs scientifiques fondamentaux précèdent les applications technologiques qui en sont faites, elles-mêmes ne voyant leurs effets en termes de bénéfices tangibles qu'à l'issue d'un processus long et souvent incertain.

d) Des objectifs très variés

Les ingérences étrangères opérées dans le monde académique se caractérisent des autres par l'assez grande diversité des objectifs qui peuvent leur être assignées.

1-3. Une catégorisation par finalités recherchées propre au monde académique

Cette grande variété des finalités recherchées résulte assez directement de la diversité des

missions assignées au monde académique. Celles-ci sont essentiellement de deux ordres : une mission de recherche, fondamentale ou appliquée, et une mission de transmission et de divulgation de ces savoirs, principalement au travers de l'enseignement supérieur ou de l'expertise prodiguée auprès des sphères décisionnaires de la société. À la suite de différents travaux menés à ce sujet[3], une distinction majeure doit être établie entre des ingérences qualifiables d'extractives et des ingérences de nature cognitive ou idéologique.

1-3-1. Les ingérences étrangères de nature extractive

Il s'agit d'ingérences qui cherchent à s'approprier de manière illicite ou détournée des savoirs sensibles, détenus et protégés par un pays tiers. La recherche fondamentale et les sciences dites exactes sont les principales cibles de ce type d'opérations qui s'apparentent assez fortement à l'espionnage économique, industriel ou militaire.

Au sein de ces ingérences extractives, deux types de finalités peuvent être distingués :

a) La captation d'un savoir scientifique ou technologique dans le but d'obtenir un avantage compétitif (transfert de connaissances sans contrepartie, gains de productivité ou de parts de marché, etc.). Ce type d'ingérences, qu'on peut qualifier de « prédatrices », visent de plus en plus les technologies dites duales, c'est-à-dire à applications aussi bien civiles que militaires.

b) La captation d'informations sensibles et confidentielles concernant les infrastructures vitales d'un pays (installations militaires, réseaux d'énergie, de communication et de transports, infrastructures portuaires, etc.). Elle est motivée par une volonté de neutraliser, voire de saboter ou de détruire, les capacités stratégiques du pays ciblé dans l'hypothèse d'une éventuelle escalade militaire.

Dans les deux cas, il s'agit de procédés très intrusifs et coercitifs qui font souvent appel à l'effraction, au chantage et aux pressions psychologiques, à la corruption et à la compromission d'acteurs intermédiaires pour parvenir à leurs fins.

1-3-2. Les ingérences étrangères de nature cognitive ou idéologique

Ces ingérences sont qualifiées de cognitives. Leur objectif principal est d'influencer insidieusement la sphère réflexive d'un pays rival. Elles ciblent de manière préférentielle les disciplines des sciences sociales et humaines dont les travaux peuvent avoir une incidence notable sur l'orientation du débat public.

Elles se ramifient elles-mêmes en deux sous-catégories distinctes :

a) Des opérations malignes d'influence dites « correctives » qui visent à modifier la perception négative dont souffre l'État ingérant auprès des leaders d'opinion et de la population d'un pays donné. Parfois qualifiés d'opérations de reconfiguration positive de l'image extérieure[4], les moyens employés vont bien au-delà des politiques d'influence culturelle généralement admises. Souvent réputés insensibles aux critiques extérieures, les régimes autoritaires se préoccupent en réalité plus qu'on ne le croit des conséquences engendrées par leur mauvaise réputation, notamment lorsque celle-ci se traduit par d'importantes sanctions juridiques ou commerciales ou une mise au ban du concert des nations.

b) Des opérations malveillantes visant à susciter ou amplifier des divergences au sein d'un pays donné en vue de le déstabiliser et d'affaiblir la légitimité de ses dirigeants. Leur déploiement est souvent facilité par la très grande liberté d'expression et le fort esprit critique qui prévalent historiquement au sein des universités occidentales. Leurs objectifs de perturbation s'apparentent beaucoup à ceux des campagnes

[3] Notamment ceux conduits par [Kyle A. Long et Carly O'Connell](#), par la mission d'information du Sénat français de 2021 sur [les influences extra-européennes dans le monde académique](#) ou par l'Office français de l'intégrité scientifique

[4] Un procédé connu sous le terme d'« *image reshaping* » et théorisé par William L. Benoit dans un ouvrage intitulé « *Accounts, Excuses, and Apologies: A Theory of Image Restoration Strategies* » paru en 1995.

de désinformation conduites sur les réseaux sociaux. Les effets recherchés sont cependant plus subtils et plus ciblés : ils entendent détourner la légitimité et l'autorité intellectuelle dont jouit le monde académique pour étayer des narratifs tendancieux destinés à influencer les décideurs nationaux.

2 – L'EUROPE AU CŒUR DE LA NOUVELLE GUERRE DES SAVOIRS

Bien qu'il n'existe encore aucune étude internationale de référence sur cette problématique, l'agrégation des travaux sectoriels récents accrédite l'idée selon laquelle l'Europe serait devenue, à l'échelle planétaire, la principale cible des attaques portées au monde académique. À première vue, ce constat peut étonner car les investissements R&D de notre continent ne se situent plus actuellement qu'au troisième rang mondial, nettement derrière les États-Unis et la Chine dont l'ascension est fulgurante. La qualité de notre recherche fondamentale et l'excellence de nos établissements d'enseignement supérieur[5] sont donc loin d'expliquer à elles seules l'attrait d'États ingérants pour le monde académique européen. D'autres facteurs d'importance permettent de mieux comprendre la prééminence de cette menace sur notre continent.

2-1. Les trois facteurs explicatifs de la prééminence de la menace en Europe

2-1-1. Une ouverture à l'international plus accentuée qu'ailleurs

Le premier facteur explicatif renvoie à l'exceptionnelle ouverture internationale de la recherche et de l'enseignement supérieur en Europe. La culture dite de la « science ouverte », qui consiste à considérer les savoirs comme un bien commun et un outil majeur de coopération pacifique entre nations, reste dominante. Les pays européens sont ceux qui accueillent le plus de chercheurs étrangers. Il en est de même concernant les étudiants étrangers : l'Europe compte actuellement 1,4 million d'étudiants extraeuropéens sur son sol contre moins de 1,2 million d'étudiants étrangers aux États-Unis et moins de 400 000 en Chine. Les frais d'inscription et de scolarité sont, d'une manière générale, bien moins élevés

qu'ailleurs. Alors que les restrictions d'entrée et de durée de séjour tendent à se durcir dans le reste du monde, l'Europe persiste dans sa politique d'ouverture. Elle attire nombre de ceux qui autrefois avaient les États-Unis, le Canada ou l'Australie pour destination privilégiée.

2-1-2. Une fragilité financière et une dépendance extérieure accrue

Le deuxième facteur est lié à la grande fragilité des financements. La contribution budgétaire des États tend à s'étioler et le nombre des universités en situation de déficit ne cesse d'augmenter. Pour faire face, les établissements tentent d'accroître leurs ressources propres en augmentant les droits acquittés par les étudiants extra-européens et en multipliant les partenariats avec des institutions et des entreprises étrangères. Cette dépendance accrue pousse nombre d'établissements à accepter des relations très asymétriques avec certains États tiers, que ce soit en termes de transferts de savoirs ou d'atteintes à la liberté de recherche et d'expression[6].

2-1-3. Un ESR européen fragmenté et peu coordonné

Le troisième facteur est la très grande fragmentation de l'ESR européen. Les États conservent des organisations nationales distinctes, leurs services de renseignement demeurent insuffisamment coordonnés et l'Union européenne ne dispose malheureusement que de compétences limitées dans ces domaines sensibles. À cette dispersion nationale s'ajoute l'autonomie des établissements qui se livrent entre eux une concurrence assez vive. Cette fragmentation constitue une opportunité de taille pour les pays qui se livrent à une politique planifiée de prédation ou d'ingérence.

2-2. Un état de la menace assez différencié d'un pays européen à un autre

2-2-1. Les principales variables de différenciation à l'échelle nationale

Les variables de différenciation sont nombreuses. Outre celles évoquées précédemment (performance,

[5] L'Europe, notamment grâce au Royaume-Uni, se maintient toujours au deuxième rang mondial des meilleures universités dans les trois principaux classements internationaux (QS World University Rankings, Times Higher Education, classement de Shanghai).

[6] Plusieurs travaux conduits au niveau international ou européen témoignent de faits d'ingérences extérieures qui se multiplient sur notre continent et qui attentent sérieusement aux libertés académiques. On citera notamment l'[Academic Freedom Monitor 2025](#) du Parlement européen et l'[University Autonomy in Europe IV](#) de l'European University Association.

ouverture, dépendance et fragmentation), il existe d'autres paramètres qui relèvent du cadre national propre à chaque ESR :

- Le poids économique et démographique du pays, ainsi que son influence politique et diplomatique au sein de l'Europe et au-delà.
- Son degré de dépendance économique en matière de financements et d'investissements étrangers au regard de son endettement.
- Son degré de stabilité politique, économique et sociale.
- Son cadre géopolitique particulier, notamment l'importance de ses infrastructures stratégiques ou sa proximité avec des zones de tensions.

2-2-2. Une diversité intra-européenne néanmoins réductible à cinq grands types de situations

En dépit de disparités nationales parfois marquées en Europe, il convient de constater que face aux menaces qui pèsent sur eux, les ESR de notre continent sont moins fragmentés qu'on pourrait le redouter. Il est ainsi possible de les regrouper en cinq grandes catégories :

- **Groupe 1** : Des pays de taille importante, à l'économie très développée et dont l'ESR est très performant à l'échelle internationale. Ces pays, très convoités, font l'objet de nombreuses tentatives d'ingérences tant extractives que cognitives. Les difficultés croissantes de financement de leur ESR les incitent à se tourner vers des ressources extérieures à l'Europe, au risque d'une dépendance excessive à l'endroit de pays mal intentionnés. Moins stables que par le passé, ils font également l'objet d'importantes opérations d'influence cognitive. Ce groupe compte quatre pays qui, par ordre décroissant d'intensité des attaques subies sont : le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et l'Italie.

- **Groupe 2** : Des pays de taille plus réduite mais qui comptent parmi les nations où les dépenses en R&D par habitant sont parmi les plus élevées au monde. Leur recherche scientifique et technologique,

de tout premier plan dans plusieurs secteurs de pointe, est la cible désormais fréquente d'ingérences à visées extractives. Leur position géographique souvent très stratégique représente également un motif de perpétration d'ingérences cognitives à visée déstabilisatrice. Il s'agit principalement des pays situés au nord du continent (Suède, Norvège, Pays-Bas, Belgique, Danemark, Irlande, Estonie, Finlande), mais également la République tchèque et l'Autriche.

- **Groupe 3** : Des pays dont la progression économique a parfois été tardive et perturbée par différentes crises mais qui, à force d'efforts, disposent dorénavant d'un ESR d'assez bon niveau. Longtemps relativement épargné par les ingérences étrangères, leur ESR –souvent partie prenante de grands programmes européens de recherche – fait à présent l'objet d'offensives malveillantes plus nombreuses. La position géographique de ces pays aux marges du continent les expose également à un volume croissant d'ingérences cognitives et idéologiques. Les pays de ce groupe sont l'Espagne, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, l'Islande, la Grèce et Malte.

- **Groupe 4** : Des pays conduits par des gouvernements nationalistes ou populistes, critiques à l'égard de l'Union européenne et qui entretiennent des relations parfois ambiguës avec certaines puissances autoritaires et agressives. Leurs pratiques illibérales pèsent sur leur ESR qui peine à se moderniser et à s'autonomiser. Les influences étrangères de nature cognitive, souvent avec la complicité ou la bienveillance des autorités nationales, y sont particulièrement fortes. La composition de ce groupe évolue au gré des scrutins nationaux. Ainsi, la Hongrie n'en fait à présent plus partie. En revanche, la Slovaquie et la Bulgarie ont récemment intégré ce groupe.

- **Groupe 5** : Des pays parmi les plus pauvres du continent et en attente de leur entrée au sein de l'Union. Leurs ESR, encore frappés de nombreux archaïsmes, demeurent excessivement soumis au pouvoir politique qui leur impose d'importantes

restrictions. Les ingérences cognitives politiques, et parfois religieuses, sont nombreuses. Elles sont souvent couplées aux ingérences émanant de puissances extérieures espérant faire de ces pays leur base-arrière en prévision de leur future adhésion à l'Union. Ce groupe de pays se compose de la Serbie, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Macédoine du Nord.

3 – LES RAISONS D'UNE DYNAMIQUE DÉSORMAIS GÉNÉRALISÉE À TOUTE L'EUROPE

Ce rapide panorama confirme et enrichit notre constat : l'Europe représente bel et bien la cible n°1 des ingérences étrangères opérées dans le domaine académique. Cette offensive est généralisée puisqu'aucun État européen ne semble, quelles que soient les performances de son ESR, y échapper.

a) De la désescalade au renouveau des tensions

En matière d'ingérence dans le monde des savoirs, l'Europe a connu plus de deux décennies d'apaisement après la chute du Mur, la réunification de l'Allemagne et l'intégration progressive des anciens pays de l'Europe centrale et orientale à l'Union. L'effondrement de l'URSS a considérablement réduit les opérations d'espionnage et de propagande extérieure qui visaient l'Europe occidentale durant la Guerre froide. Certes, les opérations intrusives n'ont jamais totalement cessé, mais leurs occurrences avaient pris une tournure nettement plus résiduelle durant les années 1990 et 2000.

[7] Selon le rapport 2025 de l'institut V-Dem, il y avait pour la première fois en 2024 plus de régimes autocratiques que de régimes démocratiques dans le monde ; les premiers rassemblant désormais plus de 72 % de la population du globe.

[8] Ainsi, la Hongrie de l'époque de Viktor Orban, qui entretenait des liaisons très controversées avec la Russie, la Chine et la Turquie, est de loin le pays de l'Union qui a le plus usé de son droit de blocage au cours des 15 dernières années. Elle l'a notamment fait sur des décisions concernant l'aide à l'Ukraine, les sanctions imposées à la Russie et des déclarations sur la situation des droits de l'Homme en Chine.

L'accalmie n'a cependant été que d'assez courte durée. Dès le milieu des années 2000, les désaccords économiques et commerciaux entre pays développés et nations émergentes se sont fortement accentués. La concurrence régulée s'est rapidement mue en rivalité débridée, remettant au goût du jour les opérations d'ingérence extractive de nature prédatrice.

b) Une dynamique généralisée d'ingérences proche d'atteindre un niveau critique

En Europe, le renouveau de la prédation des savoirs à partir des années 2010 a d'abord ciblé les pays les plus renommés en matière de recherche fondamentale et d'innovation technologique (pays du groupe 1) puis s'est rapidement étendu aux pays du groupe 2 aux performances scientifiques très élevées mais dans des domaines plus sectoriels. Les autres groupes de pays, longtemps épargnés, sont désormais touchés, notamment en raison de leur participation croissante aux grands programmes européens de recherche.

Mais, ces dernières années, le vecteur qui a le plus contribué à la généralisation de la menace à l'ensemble des pays du continent est, sans conteste, le fort développement des ingérences cognitives à visée déstabilisatrice. Notre continent est désormais érigé en véritable ennemi idéologique par un nombre sans précédent de pays conduits par des régimes autocratiques[7]. Affaiblie par les crises successives et sans capacité défensive réellement autonome, l'Europe passe pour une puissance fragile aux yeux de plusieurs grands prédateurs qui rêvent de sa dislocation et de son démantèlement à leur profit. Du fait de son fonctionnement particulier, l'Union européenne peut voir son processus décisionnel facilement entravé ou infléchi par l'opposition d'un seul de ses États membres. Ainsi, la règle du vote à l'unanimité au Conseil européen sur certaines questions stratégiques confère l'équivalent d'un droit de veto à certains pays (comme ceux du groupe 4) peu soucieux d'unité européenne et sous influence de certaines puissances extérieures particulièrement agressives[8].

Dans un contexte de multiplication des tensions géopolitiques et des conflits ouverts impliquant directement notre continent, l'hypothèse d'une confrontation d'ordre civilisationnel est sérieuse. Car s'attaquer à la propriété de savoirs sensibles est une chose ; affecter en profondeur les principes et les règles qui président à la production des connaissances est d'une toute autre gravité.

Pour affronter efficacement cette menace, deux groupes de questions non encore évoquées jusqu'ici nécessitent d'être éclaircies :

- Qui sont ces États qui attentent à nos savoirs ? Quelles sont leurs intentionnalités profondes à l'égard de l'Europe ? Quelle est l'ampleur des moyens qu'ils mettent en œuvre pour ce faire ?

- Quelles sont les mesures engagées par Européens pour tenter de juguler la menace ? Sont-elles à la hauteur du défi ou appellent-elles davantage d'investissements et de coordination interétatique ?

Ces points seront développés dans une seconde partie.

André Gattolin

Docteur en sciences de l'information et de la communication, ancien Sénateur, Rapporteur de la mission d'information sur les ingérences étrangères dans le monde académique (2021)

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :
www.robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN
ISSN 2402-614X

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la seule responsabilité de l'auteur.
© Tous droits réservés, Fondation Robert Schuman, 2026

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.